



## Concernant un enfant adultérin

Par **matenzo54**, le **03/04/2008** à **16:55**

Bonjour , Est ce que la personne avec laquelle j'ai eu un enfant adultérin peut m'obliger à le reconnaître de n'importe quelle manière, malgré un consentement mutuel à la base. Cet enfant étant âgé de trois ans à l'heure d'aujourd'hui. Merci.

Par **JEANC**, le **03/04/2008** à **17:41**

Bonjour,  
Vous n'êtes jamais juridiquement dans l'obligation de reconnaître un enfant (sauf cas de la procréation médicalement assistée) ...! Néanmoins , la personne qui l'a mis au monde pourra quant à elle - si nécessaire- faire en sorte [s]avec accord de la justice [/s]qu'il soit procédé à un test de reconnaissance de paternité...et ce qu'il y ait eu ou non "consentement" des deux à mettre au monde un enfant !  
Cordialement

Par **matenzo54**, le **03/04/2008** à **18:03**

Bonjour JeanC,  
Est ce qu'un test de reconnaissance de paternité m'obligerait à verser une pension à cet enfant ? Et à combien s'élèverait-elle? Merci

Par **JEANC**, le **03/04/2008** à **19:40**

Bonsoir matenzo54,

Je fais quelques recherches à ce sujet afin d'être le plus précis possible et vous répons ce soir ou demain.

Mais en tout état de cause, s'il est reconnu que vous êtes le père de l'enfant, cela aura forcément des conséquences sous forme de droits et de ...devoirs !

A très vite

Cordialement

Par **JEANC**, le **04/04/2008** à **15:31**

Bonjour,

Pour répondre à votre question, il est clair que si votre paternité est reconnue juridiquement, cela vous engagera ! Ce qui semble logique !

En tant que père, vous êtes dépositaire de l'autorité parentale et des droits et devoirs qui sont liés à ce statut.

Le "consentement " entre la maman de l'enfant et vous que vous évoquiez n'a aucune valeur juridique !

Elle pourra donc entamer une action en justice . Il vous reviendra alors de faire état de la situation (avec le concours d'un avocat) .

Quant au montant éventuel de la pension alimentaire évoquée...impossible de chiffrer quoi que ce soit sans les éléments nécessaires (salaires, dettes éventuelles....).

Cordialement

Par **matenzo54**, le **07/04/2008** à **09:11**

Bonjour JeanC,

Je vous remercie pour toutes ces informations. Cordialement.